

SOMMET DES NATIONS UNIES
Les droits humains trahis par le manque
de détermination des dirigeants

Index AI : IOR 41/059/2005
ÉFAI

Mardi 12 septembre 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International condamne la capitulation apparente des dirigeants de ce monde devant la pression exercée par une petite minorité d'États ; presque toutes les réformes significatives en matière de droits humains ont de ce fait été exclues des débats de demain au sommet des Nations Unies à New York.

Le texte proposé concernant le Conseil des droits humains est tristement inapproprié en ce sens qu'il n'insiste pas sur un minimum d'éléments essentiels à la mise en place d'un organisme amélioré de défense des droits humains qui ferait davantage autorité. Il n'offre guère plus aux peuples du monde que ce qu'offrirait la Commission discréditée des droits de l'homme, mais sous un autre nom.

« *Il est parfaitement inacceptable qu'un petit nombre de pays présentant des bilans en matière de droits humains particulièrement troublants, menés par la Chine et la Russie, puissent bloquer la création d'un nouveau Conseil des droits humains, plus fort, plus efficace et faisant davantage autorité. Les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni portent également une responsabilité particulière, n'ayant pas soutenu l'idée d'un Conseil des droits humains fort à certains moments cruciaux dans les négociations* », a déclaré Yvonne Terlingen, représentante d'Amnesty International auprès des Nations Unies.

Amnesty International appelle tous les gouvernements à présenter un ensemble de réformes crédible en matière de droits humains aux dirigeants de ce monde lors du Sommet demain 13 septembre. Le Sommet doit appeler à la création d'un Conseil des droits humains avant une date qui reste à fixer. Ce Conseil devra :

- se réunir régulièrement tout au long de l'année ;
- être mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à la protection et à la promotion des droits humains ;

- procéder à l'examen régulier du bilan en matière de droits humains de tous les pays et traiter des situations urgentes ;
- maintenir les règles et pratiques uniques de participation des ONG et le système d'experts indépendants appelé système des procédures spéciales.

Le document final devra également fournir au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme un minimum de ressources afin de permettre à la Haut-Commissaire d'exercer son mandat. Il devra comprendre un engagement à doubler les ressources du Bureau issues du budget ordinaire au cours des cinq prochaines années.

« *Si les dirigeants de ce monde ne font pas mieux que d'adopter un texte vague et général laissant l'Assemblée générale décider de toutes les questions essentielles, ils auront perdu une occasion historique. Un tel échec serait dramatique et jetterait une ombre sur le sommet tout entier car il représenterait une trahison pour des millions de personnes parmi les plus vulnérables dans le monde* », a déclaré Yvonne Terlingen. ●

Pour plus d'informations, merci de contacter

Yvonne Terlingen,
au +1-212-867 88 78 Ext. 2

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>